



## Audience du SNUipp 85 auprès de l'IA

Mardi 16 mars 2010

Suite à notre courrier du 15 janvier au sujet des projets d'école 2010-2014, l'Inspecteur d'Académie a souhaité nous rencontrer pour échanger sur ce thème.

L'audience a duré deux heures en présence de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de Messieurs GUITTER, secrétaire général, MOREL, IEN adjoint à l'IA et VASSE, IEN chargé de l'enseignement préélémentaire et des politiques éducatives territoriales.

Pour le SNUipp 85, ce sont les trois co-secrétaires départementaux qui ont participé : Karine ROUSSEAU, Jean-Jacques BOBIN et Pierre CAMINADE.

L'Inspecteur d'Académie a repris les trois points abordés dans notre courrier ([cf courrier sur le site du SNUipp](#)).

Pour chacun des points, il s'est évertué à nous faire la démonstration que l'École d'aujourd'hui répondait quasiment ou totalement à toutes les attentes de la population et des enseignants aussi bien au niveau du suivi des élèves que de notre formation, de notre évaluation et de nos besoins locaux.

Tous les éléments demandés dans le projet (statistiques et autres tableaux) se justifieraient par les moyens qui seront mis en place à l'issue des projets d'école : "*là où les besoins se feront ressentir pour améliorer la réussite des élèves, nous mettrons le paquet.*"

Exerçons-nous sur la même planète ? Soyons réalistes. Qui sur le département peut faire valoir des moyens spécifiques en temps ou en personnel pour répondre, dans la durée, aux difficultés rencontrées ? Nous savons tous que cette vision est totalement farfelue. C'est d'ailleurs pourquoi l'exercice de notre métier et les critères retenus dans le projet d'école sont culpabilisants. Il nous est demandé de devoir informer le taux de redoublement, le nombre de PPRE, l'organisation de l'aide personnalisée... Tout repose sur nos épaules. D'ailleurs, lors d'une inspection, ces informations sont reprises comment un élément d'analyse de notre pratique. C'est insupportable.

**Pour le SNUipp, le projet d'école permet une analyse de la situation de l'école. Il permet de (re)définir des objectifs pour répondre aux difficultés des élèves. Il est unique parce que chaque école est unique. Ce n'est pas par une approche formatée et sans perspective.**

L'Inspecteur d'Académie nous dit que les moyens sont là. Ils s'inscrivent dans une enveloppe verrouillée (7 % du PIB) avec laquelle il faut faire. C'est bien ça le problème.

Cependant, dans sa vision de l'Ecole, les **Technologies Usuelles de Information et de la Communication** vont venir régler toutes nos difficultés. "Les exercices proposés seront individualisés. L'ordinateur fera un bilan du travail des élèves. Plus la peine de faire de corrections écrites." Chers collègues, nous entrons dans la quatrième dimension. Il suffisait d'y rêver pour que ça se fasse.

Pourquoi le premier responsable de l'éducation nationale dans le département s'enferre-t-il dans cette posture ? D'abord, parce qu'il est le représentant de l'état et que, dans cette position, il se doit de tenir un discours officiel en validant tout ce qui se fait. Il applique. Ensuite, les moyens dont il dispose ne lui permettent pas de faire autrement. Les heures de formation encore disponibles sont totalement optimisées, les moyens de remplacement sont au maximum, les seuils d'ouverture et de fermeture sont au plus haut... Enfin, un dernier élément semble évident : le décalage entre le réel et le ressenti. A force de devoir appliquer des mesures et de justifier du bien fondé de ces mesures, il est normal, voire nécessaire, de se couper de la réalité. Nous lui avons rappelé que notre rôle était aussi de lui faire part de ce que nos collègues nous disent et de ce que nous vivons dans nos classes.

Nous avons demandé que le bilan des demandes de formation soit totalement transparent.

**La formation est le levier essentiel de la transformation de notre métier. L'institution a fait voler en éclat notre formation continue. Elle s'appuie maintenant sur l'autoformation. C'est inacceptable.**

### **Le SNUipp 85 appelle à nouveau les conseils des maîtres :**

- Faire le « tri sélectif » des indicateurs des pages 3 à 6 du dossier du Projet d'école, en ne retenant que ceux révélateurs pour l'école.
- Intégrer le contexte socio-économique de la commune ou du secteur afin que ces éléments entrent en compte dans l'analyse des résultats des élèves.
- Transmettre au SNUipp 85 une copie de la page 10 portant sur les besoins de formation. Nous en ferons un recensement pour porter les besoins des équipes lors des différentes réunions (CAPD, Conseil départemental de formation...).
- Soumettre d'abord le projet au Conseil d'école qui doit l'adopter (circulaire ministérielle n°90-039 du 15/02/1990) et non simplement donner un avis comme demandé par l'IA.

*Vos délégués SNUipp 85 présents à l'audience,*

*Jean-Jacques BOBIN, Pierre CAMINADE, Karine ROUSSEAU*



**DONNONS à L'ÉCOLE LES MOYENS  
DE SES AMBITIONS !**

